



Formation certifiante

PRATICIEN PNL

Niveau 2

**La gestion des relations humaines
dans la vie professionnelle et la vie privée**

Printemps 2022

10 jours répartis sur trois modules

Du 25 au 27 avril, du 23 au 25 mai & du 20 au 23 juin 2022

Ce deuxième niveau de formation en PNL présente les principales techniques de changement qui sont au cœur de la PNL, ainsi que leurs champs d'application. Il donne ainsi à chacun la possibilité d'atteindre ses objectifs personnels et professionnels et d'optimiser son potentiel.

Formation certifiante

PRATICIEN PNL - niveau 2

La gestion des relations humaines dans les milieux professionnels et privés

Ce deuxième niveau de formation en PNL vous permet d'approfondir et d'étoffer les outils acquis au niveau précédent. Il présente les principales techniques de changement qui sont au cœur de la PNL ainsi que leurs champs d'application.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce niveau est accessible une fois le niveau Technicien validé. Il permet d'approfondir et d'étoffer les outils acquis au niveau précédent. Il présente les principales techniques de changement qui sont au cœur de la PNL. Il permet d'accompagner d'autres personnes dans un processus de changement efficace. Il donne ainsi la possibilité d'atteindre ses objectifs personnels et professionnels et d'optimiser son potentiel.

La formation se termine par une évaluation théorique et pratique qui permet à chaque participant de recevoir une certification internationale de la part de la Society of NLP de « PRATICIEN PNL ».

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

1ère partie

- Approfondir le questionnaire sur l'objectif et l'écologie.
- Identifier les critères et les valeurs importantes.
- Classer les valeurs au niveau conscient et inconscient.
- Mettre à jour les croyances aidantes et limitantes et les recadrer.
- Découvrir et comparer les sous-modalités.
- Changer ses représentations subjectives.
- Appliquer les sous-modalités au processus de motivation et conviction.
- Mettre à jour les micro-stratégies de motivation.
- Optimiser les micro-stratégies de décision.
- Utiliser le modèle T.O.T.E. pour structurer les stratégies.
- Pratiquer le swish pour changer ses représentations.
- Connaître le modèle des polarités et leurs manifestations.
- Pratiquer le V/K Squash pour faciliter une réconciliation intérieure.
- Pratiquer la négociation entre parties, intérieurement et avec des personnes en désaccord.
- Trouver un cadre commun pour faciliter une négociation.

- Pratiquer le recadrage en six points pour résoudre avec créativité des limitations.
- Savoir effectuer une recherche trans-dérivationnelle.
- Changer les scénarios répétitifs limitants.
- Traiter les phobies et les traumatismes.
- Evaluation de fin de formation,

conduisant à une certification internationale de « Praticien PNL » délivrée par la Society of NLP

MODALITES FORMATION PRATICIEN PNL

Durée	10 jours
Horaires	de 9h à 17h, avec une pause de 1h30 pour le repas de midi
Lieu	Allée Pic-Pic 4, 1203 Genève
Coût	CHF 2'870.-
Formateur	Nicolas von Burg, enseignant en PNL certifié par la Society of NLP

FORMATEUR

Nicolas von Burg est formateur d'adultes certifié, formateur en coaching certifié, enseignant en PNL certifié par la Society of NLP (USA), coach individuel et d'équipe certifié ainsi que superviseur de coaches certifié (CSA London). Il s'est notamment formé avec plusieurs pionniers du coaching et de la PNL : Gilles Roy, Robert Dilts et Christina Hall. Depuis plus de 15 ans, il accompagne, suit et guide des individus comme des équipes dans différents milieux : vie personnelle, entreprise et sport.

Ancien joueur de tennis de niveau international puis entraîneur, Nicolas von Burg possède une expérience étendue de la gestion mentale et émotionnelle et du coaching. Il anime également des conférences sur le Coaching, la Communication, la Préparation mentale et des thèmes avoisinants et est l'auteur du livre *Beat the loser | Embrace the champion* (Amphora 2015).

Nicolas von Burg est le fondateur de la pratique de développement personnel et professionnel Youniting.

INSCRIPTION

L'inscription à cette formation peut se faire directement par le site internet www.youniting.ch ou au moyen du bulletin d'inscription qui se trouve joint à la fin de ce document.

RENSEIGNEMENTS

contact@youniting.ch

T +41 22 750 50 00

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vous pouvez envoyer votre inscription par poste ou email.
Vous recevrez par courrier une confirmation de votre inscription ainsi qu'une facture.

Youniting | Allée Pic-Pic 4 | CH-1203 Genève
contact@youniting.ch

JE M'INSCRIS A LA FORMATION SUIVANTE

Nom de la formation : _____

Dates : _____ Coût : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____

NPA / Ville : _____ Pays : _____

Tél. Mobile : _____ Tél. Prof. : _____

Email : _____

Profession : _____ Date de naissance : _____

Adresse professionnelle (en cas de formation payée par l'employeur) :

Nom de l'entreprise : _____

Rue : _____

NPA / Ville : _____ Pays : _____

Avez-vous déjà suivi une formation en PNL ou Coaching, si oui laquelle ou lesquelles ?

Je m'engage à payer les arrhes correspondant au minimum au 30% du coût de la formation pour valider mon inscription. J'ai pris connaissance des conditions générales au verso et les accepte.

Date et signature : _____

CONDITIONS GENERALES

1. Contrat

Le bulletin d'inscription et une inscription en ligne faite sur le site nicolasvonburg.com constituent un contrat qui lie les parties aux présentes conditions.

2. Prestations

Les prestations de Youniting consistent à dispenser des formations sur la pratique du Coaching, de la PNL, de la Préparation mentale ainsi que des ateliers et retraites de développement personnel et croissance spirituelle, s'adressant à toute personne désireuse d'intégrer de telles compétences dans sa vie professionnelle ou privée. Certaines formations sont clôturées par des évaluations qui donnent accès à la délivrance d'une certification. Les participants qui suivent des formations qui ne donnent pas accès à une certification reçoivent s'ils le souhaitent une attestation de participation, à condition que le participant ait assisté à toutes les journées de la formation.

3. Participants

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée, une fois les arrhes payées. Youniting se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation (atelier, retraite) tant que le nombre minimum des participants n'est pas atteint, et ce jusqu'à 10 jours avant le début de la formation (atelier, retraite), sans que le participant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement de ce fait. En pareille circonstance, tout montant versé par le participant en relation avec la formation (atelier, retraite) annulée lui sera remboursé dans son intégralité.

4. Programme

Youniting se réserve le droit, en cas de nécessité absolue, de modifier le programme ainsi que les intervenants et formateurs annoncés.

5. Inscription

Des arrhes d'un montant minimum de 30% du prix total de la formation (atelier, retraite) doivent être versées lors de l'inscription sur le compte bancaire suivant :

IBAN : CH89 0900 0000 1271 8930 9

A l'attention de : Youniting Sàrl - Nicolas von Burg - 1203 Genève

Pour les paiements depuis l'étranger :

BIC OU SWIFT : POFICHBEXXX

Nom de la banque : Postfinance SA, Mingerstrasse 20, CH – 3030 Bern

Pour les inscriptions qui sont faites en avance et qui bénéficient par conséquent d'un prix préférentiel, en cas d'annulation de l'inscription, la somme correspondant au rabais accordé sur le prix brut de la formation (atelier, retraite) ne sera pas remboursée par Youniting, et un montant supplémentaire de CHF 160.- sera imputé du montant remboursé, à titre de frais administratifs.

6. Conditions de paiement

Chaque formation (atelier, retraite) devra avoir été payée en intégralité au plus tard trois semaines avant son commencement. En cas d'inscription de dernière minute, le participant devra faire parvenir à Youniting une copie du justificatif du paiement. L'accès à la formation (atelier, retraite) pourra être refusé au participant qui ne pourra justifier de son paiement intégral, sans autre mise en demeure préalable.

7. Paiement échelonné

Un paiement échelonné est possible. Cependant, pour qu'il soit valablement conclu entre les parties, une convention particulière est nécessaire.

8. Annulation

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée adressée à Youniting, au plus tard 5 semaines avant le début de la formation (atelier, retraite). Dans ce cas, le montant versé par le participant lui sera remboursé ou porté en compte, sous imputation de CHF 160.-, à titre de frais administratifs. Passé ce préavis, le montant de la formation (atelier,

retraite) ne sera pas remboursé, sauf en cas de force majeure qui doit être justifié par un certificat médical ou par une lettre de l'employeur. Dans ce cas, en supplément des frais administratifs de CHF 160.-, le 25% du montant global brut de la formation sera dû à Youniting à titre d'indemnité, à moins que les parties ne s'entendent sur les modalités d'un report de la formation.

Pour les participants qui annuleraient leur inscription à une formation (atelier, retraite) en ayant bénéficié d'un prix préférentiel pour une inscription faite longtemps à l'avance, nous vous remercions de vous reporter à l'article 5.

9. Interruption de la formation (atelier, retraite)

Toute formation (atelier, retraite) commencée reste due. Dans le cas où le participant se voit obligé d'interrompre la formation (atelier, retraite) pour des justes motifs, il lui est offert la possibilité de transférer son inscription sur le cursus suivant de la même formation (atelier, retraite), selon le calendrier de Youniting.

Les heures de formation (atelier, retraite) manquées, pour cause d'absence valablement justifiée et excusée, peuvent également être rattrapés en leçons particulières avec un formateur, à un tarif de CHF 160.- par heure à rattraper.

Les absences pour des motifs de convenance personnelle du participant ne feront l'objet d'aucun rattrapage ou compensation, le participant se voyant par ailleurs privé de la possibilité de se voir délivrer une attestation au sens de l'article 2.

10. Perfectionnement

Le participant désirant perfectionner ses connaissances pourra suivre plusieurs fois une formation à laquelle il a déjà participé par le passé chez Youniting. Dans ce cas, dès sa 2e participation à une même formation et pour les éventuelles fois supplémentaires, l'étudiant paiera uniquement un forfait journalier correspondant aux frais de la salle de formation, respectivement CHF 75.- par jour. En cas d'un nombre d'inscriptions important, la priorité sera donnée aux nouveaux participants.

11. TVA et prestations accessoires

Les prix indiqués des formations s'entendent sans TVA, les formations (atelier, retraite) dispensées par Youniting en étant exonérées. Le prix payé par le participant comprend : le coût pédagogique de la formation (atelier, retraite), les manuels de cours et les frais de dossiers.

12. Horaires et lieux des formations

Les horaires des cours et le lieu des formations (atelier, retraite) seront communiqués par courriel au participant une dizaine de jours avant le début de celles-ci.

13. Comportement

Tout participant qui persisterait, malgré un avertissement, à troubler le bon déroulement d'une formation (atelier, retraite) par un comportement indécent ou irrespectueux des autres participants, des intervenants ou formateurs pourra être renvoyé de la formation (atelier, retraite). Seules les journées entières de la formation auxquelles cet étudiant n'aura pas pu assister lui seront remboursées, au prorata du prix total de la formation et de la soustraction des frais de dossiers et des manuels de cours. Chaque étudiant accepte cette règle en renonçant expressément à toute autre prétention en dommages et intérêts par l'acceptation des présentes conditions générales.

14. Droit et for applicable

Les tribunaux du Canton de Genève sont exclusivement compétents pour régler tout litige résultant des présentes conditions générales. Le droit suisse est applicable.